



Journal des anthropologues

Association française des anthropologues

128-129 | 2012
Dites-le avec des fleurs

Quand les fleurs sont des déchets

Anthropologie, projets d'aménagement et attribution des objets

When Flowers are Waste: Anthropology, Development Projects and the Assignment of Objects

Denis Blot, Sébastien Lehembre et Julie Léonard



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/jda/5355>

DOI : 10.4000/jda.5355

ISSN : 2114-2203

Éditeur

Association française des anthropologues

Édition imprimée

Date de publication : 14 octobre 2012

Pagination : 17-36

ISBN : 979-10-90923-03-4

ISSN : 1156-0428

Référence électronique

Denis Blot, Sébastien Lehembre et Julie Léonard, « Quand les fleurs sont des déchets », *Journal des anthropologues* [En ligne], 128-129 | 2012, mis en ligne le 14 octobre 2014, consulté le 01 mai 2019.

URL : <http://journals.openedition.org/jda/5355> ; DOI : 10.4000/jda.5355

QUAND LES FLEURS SONT DES DÉCHETS
Anthropologie, projets d'aménagement
et attribution des objets

Denis BLOT*, Sébastien LEHEMBRE*, Julie LÉONARD*

Nombreux dans les zones humides qui bordent le fleuve Somme, les saules et les peupliers sont en fleurs à la fin du printemps. Si personne ne remarque ces fleurs insignifiantes, les graines cotonneuses – des anémochores – qu'elles confient au vent finissent par former des amas visibles parfois assez importants à la surface de l'eau. Ce processus trouble la propreté visuelle du fleuve, et les végétaux arrivés naturellement dans le fleuve sont traités par les opérations de nettoyage exactement de la même manière que les autres objets indésirables. Une analyse de la composition des déchets flottants a été confiée à un bureau d'étude spécialisé en environnement et ses agents pèsent et classent les anémochores parmi les résidus végétaux divers. La difficulté que représenterait la séparation des végétaux en fonction de leur origine, naturelle ou anthropique, n'explique pas complètement ce traitement des fleurs. C'est l'image du fleuve, et partant de la nature, qui est engagée dans la possibilité d'une classification de

* EA 4287 - Habiter, université de Picardie - Jules Verne
Chemin du Thil, 80025 Amiens cedex 1
Courriel : denis.blot@u-picardie.fr ; sebastien.lehembre@orange.fr ;
julieleo@hotmail.fr

l'ensemble des objets qui flottent à sa surface, y compris les fleurs, dans l'unique catégorie « déchets ».

Des anthropologues, les auteurs de cet article, ont également été sollicités pour travailler sur cette question, mais à la différence de la première équipe d'experts qui analyse les déchets qui sont retirés du fleuve, la demande portait sur leur origine et sur les éventuelles actions à mettre en œuvre pour en réduire la quantité. La manière dont nous avons traité le problème qui nous était proposé constitue le matériau empirique sur lequel s'appuie cet article. C'est grâce au terrain d'une enquête menée par observation au bord du fleuve, dans les réunions de travail, par entretiens, notamment avec les agents de l'institution nous ayant engagés, qu'il a été possible de découvrir les raisons pour lesquelles l'anthropologie avait été convoquée et ce que l'on attendait d'elle¹.

Nous étions interpellés sur le rapport entre homme et environnement qui est rendu visible par la présence des déchets flottant sur le fleuve. L'attente des commanditaires visait principalement l'identification des catégories de personnes qui dégradaient la nature. La demande présentait donc une coloration nettement morale et la réponse devait être mise au service d'ambitions pédagogiques et répressives.

En matière d'environnement, comme dans des domaines appartenant plus classiquement à leur champ, les questions sur lesquelles les anthropologues sont invités à se pencher dans le cadre de travaux de commande ont souvent cette orientation morale qui vient heurter un relativisme fortement ancré en eux. Leur réaction face à un problème donné est d'abord d'imaginer que ce qui est un problème pour certains ne l'est pas nécessairement pour d'autres, ou que ce qui suscite une réaction aujourd'hui laissait indifférent hier. La toute première étape de la réponse à une commande est la tentative pour saisir le contexte dans lequel les aspects de la réalité à analyser deviennent importants pour les commanditaires. Il nous

¹ Cette étude sera réalisée dans le cadre d'une convention avec attribution d'une subvention par le Conseil général de la Somme et par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

fallait donc d'abord comprendre comment cette question environnementale était née, et pourquoi elle semblait suffisamment délicate pour qu'on veuille y répondre avec des études et pas seulement par des solutions techniques.

La question des déchets flottants est liée à la manière dont les politiques d'aménagement, les savoirs des ingénieurs et les pratiques des agents de gestion du fleuve, forment des images d'une nature préservée. C'est dans ce cadre que les fleurs peuvent être prises pour des déchets. Nous verrons à chacun de ces niveaux d'intervention – politique, gestionnaire, et pratique – que la question des déchets telle qu'elle est posée par l'institution est moins un problème d'anthropisation de la nature qu'un problème de capacité de gestion des espaces naturels. Comme les autres végétaux arrivés naturellement dans le fleuve, les fleurs sont des déchets parce qu'elles ne trouvent pas de place dans une nature définie par des projets d'aménagement et par la maintenance quotidienne du cours d'eau.

Cette étude de la construction de l'objet que l'on confie aux anthropologues met à jour les raisons pour lesquelles ils sont convoqués dans le champ de l'environnement. L'analyse de la commande a donc un double rôle : elle permet de donner satisfaction à des commanditaires inspirés par d'autres traditions disciplinaires et, dans le même temps, elle est une occasion d'étudier par l'analyse de situations concrètes les rapports qu'entretiennent l'environnement et ses gestionnaires, et le rôle que l'anthropologie peut jouer dans la rénovation de ces rapports, notamment en dépassant le cadre de la coupure nature-culture que la commande lui impose.

Projet d'aménagement et naturalisation du politique

Le cadre de la mission d'expertise est un vaste projet d'aménagement dont le département de la Somme et son fleuve sont le théâtre depuis deux ans. Ce projet intègre des dimensions touristiques, des dimensions économiques et d'insertion, mais aussi des dimensions identitaires et patrimoniales : les habitants de la

Somme étant invités à redécouvrir « leur » fleuve. Le projet est présenté par la collectivité territoriale qui le porte comme relevant d'une démarche de développement durable². Bien plus qu'une opération qui s'astreint au respect de normes environnementales, le Grand Projet Vallée de Somme affirme que l'environnement, ses aménagements futurs et ses utilisations sont au cœur de la démarche. L'environnement devient un opérateur politique comme l'économie, le tourisme, l'urbanisme ou encore le patrimoine ont pu l'être par le passé. Dans ce type d'opération d'aménagement, l'environnement n'est plus seulement une dimension de l'action publique parmi d'autres, il est la dimension principale qui justifie l'action et autour de laquelle les autres aspects sont articulés.

L'une des conditions de réussite de ces opérations d'aménagement est que les espaces ayant vocation à être aménagés soient perçus comme naturels. La justification politique s'appuie sur une rhétorique circulaire : le fleuve doit être aménagé pour demeurer naturel et c'est son caractère naturel qui justifie l'aménagement. Les projets environnementaux, notamment ceux visant la restauration écologique, sont porteurs d'une grande ambivalence : ils proposent d'intervenir sur des espaces et sur des paysages afin qu'ils puissent être vus comme authentiquement naturels (Kalaora, 2001). Selon Claire Gérardot qui a analysé les discours du Plan bleu de « reconquête » du Rhône et de la Saône dans l'aménagement de Lyon entre 1991 et 1998, la communication autour du projet lyonnais « a retourné le réel, l'a vidé de l'histoire et l'a rempli de nature » (Gérardot, 2004 : 80). Le caractère naturel permet de dégager le projet politique des contingences historiques et des aléas liés aux conflits d'intérêts, de l'éterniser, de le purifier, en un mot, de le dépolitiser. L'idée de « reconquête » du fleuve qu'on retrouve dans le Plan bleu et dans le Grand Projet Vallée de Somme exprime parfaitement cette rhétorique politique : le fleuve

² Pour la suite nous parlerons indifféremment de « collectivité territoriale » ou de « Conseil général » pour désigner le Conseil général de la Somme. En revanche « la Somme » désignera toujours le fleuve.

est éternel et les actions contemporaines proposeraient moins un changement qu'un retour à la nature.

Dans la Somme, la référence fréquente aux inondations spectaculaires de 2001 est l'un des principaux éléments de dépolitisation du projet. Les élus indiquent qu'elles en sont le point de départ et les situent ainsi très clairement hors du temps politique : la majorité de gauche qui propose l'aménagement n'a pris la présidence du Conseil général qu'en 2008, sept ans après les inondations. La crue, événement qui est spontanément pensé comme parfaitement naturel, aurait rappelé aux habitants de la Somme qu'ils avaient un fleuve et forcé l'action politique³. En réalité, même si peu de crues ont eu cette étendue, la Somme quitte assez régulièrement son lit⁴. Ces événements, parce qu'ils sont vus comme naturels, constituent d'excellentes opportunités pour enclencher la machinerie de l'aménagement visant à « rétablir les équilibres hydrologiques » ou à engager un travail de « renaturation » du fleuve pour reprendre les mots des élus du Conseil général.

C'est parce que le Grand Projet Vallée de Somme a besoin de l'image d'une nature préservée, que sa mise en œuvre va faire naître la préoccupation pour les déchets flottants. D'un point de vue technique, leur prise en charge ne pose pas d'immenses difficultés. Ils entrent dans la catégorie des déchets industriels banaux qui ne nécessitent pas de traitement spécifique. Le problème qu'ils posent est en grande partie esthétique et les deux missions d'expertise qui les concernent n'ont pas pour mandat de les faire disparaître en tant

³ Les inondations de la Somme de 2001 ont constitué un événement politique retentissant. L'idée qu'elles étaient causées par le délestage des eaux du canal du Nord dans la Somme afin de préserver Paris des inondations s'est répandue. Les pouvoirs publics et la presse nationale, brandissant l'impossibilité physique d'une telle chose puisque les deux bassins versants ne communiquent pas, l'ont rapidement combattue et désignée comme une folle et sottise rumeur. L'inondation de Paris par la Somme, qu'elle ait été ou non physiquement possible, était en tout cas politiquement plausible.

⁴ Depuis une quarantaine d'années la Somme a provoqué des inondations en 1965, 1967, 1982, 1988, 1993 et 2001.

que déchets, mais plus simplement d'éviter qu'ils soient vus dérivant à la surface du fleuve ou piégés dans la végétation. L'action sur les paysages est toujours révélatrice d'une certaine idée de la nature (Clément & Gavaille, 1994 : 240 ; Luginbühl, 2004) et la volonté de faire disparaître du paysage les déchets flottants indique que certaines formes d'anthropisation de la nature sont inacceptables, alors que celles qui découlent du projet de gestion politique de l'environnement le sont. Mais l'ambivalence de l'image d'une nature authentique parce que bien gérée, va également conduire à considérer que les objets flottants d'origine non anthropiques, comme les fleurs, sont des déchets parce que leur présence signale un défaut ou un manquement dans l'aménagement du fleuve⁵. Le bois mort tombant dans l'eau dégrade également une représentation idéalisée de la nature (Lelay, 2006). Un fleuve nettoyé apparaît plus sain, plus naturel et plus beau qu'un fleuve laissé à lui-même. Paradoxalement, les activités de gestion du fleuve par des moyens techniques et mécaniques (écluses, barrages, dégrilleurs, engins de chantiers) ou par des moyens politiques (réglementations, conventions de gestion, commandes d'études), sont moins perçues comme une atteinte à la nature que les fleurs à la surface de l'eau.

L'ambivalence n'est pas cantonnée au domaine du projet politique. On l'observe aussi dans la manière dont les agents de la collectivité territoriale, notamment ceux qui organisent et prennent en charge les opérations de nettoyage du fleuve, perçoivent la naturalité du fleuve. Les zones dont ils maîtrisent parfaitement la

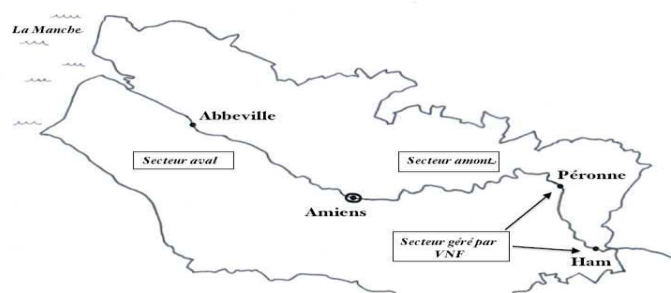
⁵ On pourrait toutefois considérer que ces fleurs ont une origine anthropique dans la mesure où la plupart des arbres producteurs d'anémochores – notamment les peupliers – ont été plantés par l'homme. La Société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (Seita) exploitait le domaine public le long des canaux pour ses besoins en bois pour fabriquer des allumettes. Des peupliers à croissance rapide ont donc été régulièrement plantés et coupés à partir de 1940. Une dernière campagne de coupe est en cours. La Seita ayant disparu, ce sont d'autres essences qui sont aujourd'hui replantées.

propreté sont aussi celles qu'ils décrivent comme étant les plus naturelles et les moins anthropisées.

Une perception de la propreté de la nature politiquement fondée

La demande visant les déchets flottants qui fixait l'intervention des anthropologues au domaine visible, a été pensée par des salariés de la Direction de l'environnement de la collectivité territoriale ayant des formations en génie civil, en sciences naturelles, ou dans le domaine de l'ingénierie environnementale. Le Conseil général a confié la gestion du domaine fluvial et de la navigation de plaisance à une agence publique où travaillent soixante-dix salariés qui ont pour mission l'entretien de la voie d'eau, de ses berges, des écluses et du chemin de halage. Quand ces derniers parlent de la Somme, c'est le terme « canal » qui revient le plus souvent. Si le fleuve est à leurs yeux avant tout une « infrastructure », mot qu'ils utilisent également, ils disent néanmoins apprécier certaines « zones plus sauvages », qu'ils décrivent comme étant « les plus belles ». Ces zones, situées en amont d'Amiens, sont aussi celles où les déchets flottants sont les moins nombreux. Les paysages qu'elles présentent sont ceux que l'on voit le plus souvent sur les photographies touristiques vantant l'attrait des espaces naturels de la vallée de la Somme. Cette association entre le bon état écologique et les qualités esthétiques est un cadre de représentation des paysages fluviaux que l'on retrouve autant chez les experts que chez les non experts (Cottet *et alii.*, 2010). En revanche, les agents disent que l'aval d'Amiens est « sale ». L'opposition entre l'amont où les déchets sont rares et l'aval où ils sont abondants est utilisée en permanence par les salariés de la collectivité territoriale. Les observations de terrain laissent voir une autre réalité. Entre Ham et Péronne, dans une zone réputée « propre », les déchets flottants sont très nombreux mais ce

secteur géré par Voies navigables de France n'est pas sous la responsabilité du Conseil général⁶.



Le département de la Somme et le fleuve

La traversée d'Amiens (130 000 habitants) échappe aussi au Conseil général ; c'est la ville qui est responsable du nettoyage des bras de la Somme qui sillonnent son territoire. Bien qu'il y ait des zones sans déchets dans le secteur aval, l'ensemble est décrit comme « sale » par les agents de la collectivité territoriale en raison de la présence en amont de la métropole amiénoise. La perception qu'ont les agents de la propreté du fleuve et de son caractère naturel est donc autant liée au découpage politique des secteurs d'intervention qu'à la présence de déchets flottants. Les zones qu'ils peuvent le mieux gérer – on pourrait dire les zones les mieux anthropisées – sont vues comme les plus naturelles et comme les plus belles.

Il y a des formes d'anthropisation qui semblent parfaitement légitimes, en particulier celles qui reposent sur des compétences liées à la maîtrise technique de l'environnement ou sur des savoirs scientifiques, parce qu'elles ont pour socle l'idée d'équilibres

⁶ Voies navigables de France (VNF) est un établissement public qui gère la plupart des canaux et rivières canalisées en France. Certains Conseils généraux propriétaires du domaine public fluvial ont choisi d'en assurer la gestion en régie directe ou par l'intermédiaire d'une agence publique comme c'est le cas dans la Somme.

naturels à préserver. L'action politique peut, moyennant un travail de construction d'une parole dépolitisée, trouver un appui sur des récits où l'homme est au service de la nature. Mais il est des choses que l'action politique ou technique ne parvient pas à gérer et qui, par conséquent, semblent moins naturelles. La présence des déchets flottants, qui ne peut entrer dans le cadre des processus naturels tels qu'ils sont pensés dans une approche gestionnaire de la nature, est entièrement renvoyée du côté des hommes ayant des comportements répréhensibles : jet et abandon de détritiques ou de « déchets verts », manque d'entretien par les propriétaires des parcelles bordant le fleuve augmentant le volume de végétaux tombant dans l'eau, etc. Les éléments épistémologiquement gênants de la relation nature-société sont constitués en éléments moralement condamnables (Clément *et alii.*, *op. cit.*).

Les agents techniques de la collectivité territoriale sont les premiers à déplorer les comportements de certains usagers ou de certains riverains du fleuve et à faire le lien entre ces comportements et la tonne de déchets qu'ils retirent quotidiennement du fleuve. En revanche, ce qu'ils voient comme des contraintes de gestion liées à des dimensions perçues comme naturelles, telle que la lutte contre les espèces végétales invasives par exemple, ou comme le piégeage des rats musqués, n'est jamais un motif de plainte. L'absence d'explication à la présence d'objets flottants sur la Somme qui s'appuierait sur l'idée d'équilibres naturels à préserver ou sur des contraintes d'aménagement du fleuve entraîne leur catégorisation en déchets et accroît notablement la pénibilité du travail des agents. D'ailleurs, avant que l'ensemble de l'institution ne s'en empare, ce sont les agents de terrain qui ont interpellé leur hiérarchie sur ce problème.

Le processus par lequel tous les objets qui flottent à la surface de l'eau, à l'exception bien entendu des embarcations et des palmipèdes, deviennent des déchets, commence concrètement par les opérations de nettoyage du fleuve. Si on souhaite comprendre pourquoi dans la Somme les fleurs sont des déchets, il convient donc d'ajouter aux considérations sur la perception de la nature en

fonction d'une logique d'aménagement des éléments sur les conditions de travail des agents.

Des fleurs aux cadavres, pourquoi tout ce qui flotte est déchet ?

Les agents de l'institution qui travaillent sur le fleuve sont assez satisfaits de leur situation professionnelle, et bien que des possibilités de mobilité au sein du Conseil général existent, le turn-over est faible. Certains aspects de leurs missions sont valorisants et ils disent en particulier apprécier la proximité avec la nature et, à la belle saison, les fréquents contacts avec les plaisanciers. On comprend d'autant mieux leur sensibilité à la question des déchets que cela ne fait pas a priori partie de leurs missions qui sont centrées sur la gestion de la navigation et sur l'embellissement du canal. La collecte des déchets n'est ni harassante, ni ardue, elle n'est en tout cas jamais décrite comme telle. Mais pourtant elle constitue manifestement un problème pour les agents. La pénibilité de la collecte des déchets est le résultat de la nature même du déchet. D'une part, il constitue une souillure potentiellement contaminante, d'autre part le déchet se caractérise moins par sa composition matérielle que par l'ordre qu'il trouble (Douglas, 1992). Il n'y a pas d'objet qui serait déchet par nature mais des objets qui constituent des sources de pollution ou de saleté parce qu'ils ne sont pas à leur place (Jeudy, 1991).

Un agent technique de la collectivité territoriale avec qui l'un des chercheurs discutait lors d'un passage d'écluse, s'est spontanément mis à parler de la propreté de l'eau. Quelques jours auparavant il avait trouvé le cadavre d'un homme noyé dans les pinces de l'engin avec lequel il sortait les déchets. Le tableau du fleuve qu'il peignait était aussi noir que la vision cauchemardesque qu'il gardait de cette sordide expérience. Outre les végétaux et les détritiques que l'on trouve habituellement à la surface de l'eau, la Somme charrie aussi fréquemment des cadavres d'animaux et parfois des rebuts d'équarrissages sauvages. La gestion des déchets parce qu'elle entraîne une proximité avec des matières en décomposition est dégradante (Lhuillier, 2005).

La forte sensibilité des agents au problème des déchets s'explique aussi parce que les détritiques présents dans le fleuve auraient davantage leur place à la poubelle. La collecte des déchets que contiennent les corbeilles situées sur les aires de pique-nique le long du chemin de halage, n'est jamais décrite comme pénible par les agents qui s'en chargent. Mais quand ils flottent sur la Somme, les détritiques leur donnent le sentiment de ramasser quelque chose de particulièrement sale. Ils évoquent le manque de civisme, d'éducation, ou disent : « les gens sont sales », « les gens sont dégueulasses ». C'est donc moins l'objet « déchet » qui les éprouve que le rapport à la nature qu'il rendrait visible.

Ces « atteintes à l'environnement » heurtent l'attachement à la nature que les nombreux agents techniques que nous avons rencontrés mettent en avant, et ce sont d'abord eux qui ont attiré l'attention de la Direction de l'environnement du Conseil général sur le problème spécifique des déchets flottants. Une affiche qu'ils ont élaborée présente des images de morceaux de déchets collectés sur le fleuve et insiste sur le chiffre assez marquant d'une tonne collectée par jour. Ils ont également tenu à présenter, lors d'une journée de promotion du Grand Projet Vallée de Somme, un camion de collecte débordant de déchets ramassés quelques jours plus tôt dans lesquels ils avaient pris soin de laisser une charogne malodorante.

L'anthropisation est rendue scandaleuse par la présence parmi les fleurs de choses répugnantes que les agents ne manquent pas d'évoquer quand ils décrivent ce qu'ils repêchent dans le fleuve. Cette interpellation est assez significative de la manière dont la caractérisation comme déchet de tout ce qui est retiré du fleuve se produit. D'après les résultats des travaux du bureau d'étude engagé par la collectivité, près de 90% du poids est composé de « déchets verts ». Ces matériaux pourraient être considérés comme utiles au fleuve et à son équilibre écologique (Lelay, *op. cit.*). Mais pour les agents du Conseil général, les résidus végétaux présents dans le fleuve sont des déchets comme les autres. Contaminés par les détritiques, ils sont sales ; et ils ne sont pas à leur place dans la mesure

où ils seraient produits par des gens qui se débarrassent de leurs déchets, verts ou non, dans le fleuve.

En essayant d'analyser le contexte de la commande, nous avons pu identifier la perception de la nature des agents de l'institution et le lien qui existait entre cette perception et le traitement global des déchets. Pour la collectivité territoriale, les déchets, quelle que soit leur composition, révéleraient un problème dans le rapport homme-nature et c'est sur ce rapport que les anthropologues ont été invités à travailler. L'attente des commanditaires était que nous parvenions à éliminer les formes d'anthropisation contredisant l'image qu'ils avaient de la nature. Pour répondre à cette attente, l'une des solutions était de proposer une perspective permettant d'une part de naturaliser les végétaux flottants, et d'autre part de penser les déchets autrement que comme les preuves d'un manque de conscience environnementale. C'est donc en faisant un tri conceptuel dans la tonne de déchets qu'une première réponse a pu être élaborée⁷.

Les anthropologues trient les déchets et remettent les fleurs dans la nature

Bien plus que la matière qui dérive à la surface des fleuves, c'est la perception de la nature qui est constitutive du déchet. Cette perspective constructiviste, née de l'interrogation sur les fleurs, permet de reconsidérer la nature même du déchet. À partir de cette conception, la catégorisation en déchets des matériaux d'origine anthropique peut être réexaminée et la présence sur le fleuve des fleurs et des autres végétaux peut devenir un fait naturel.

Les observations menées au bord du fleuve ont montré la nécessité de faire une distinction parmi les objets flottants provenant d'activités humaines : le ballon perdu d'un enfant ne peut être considéré de la même manière qu'un emballage jeté volontairement dans l'eau. Le premier qui avait une valeur, est devenu déchet au contact avec l'eau – c'est un aléa – alors que le

⁷ Au moment de la rédaction de ces lignes l'étude n'est pas encore terminée.

second s'est retrouvé dans l'eau parce qu'il n'avait plus de valeur – il s'agit d'un détrit. Évidemment, l'agent travaillant à la collecte n'a aucun moyen de savoir si ce qu'il ramasse est un détrit, jeté par un indélicat, ou un aléa, objet malencontreusement perdu. Mais l'existence de cette nouvelle catégorie change quand même le sens de son travail : les aléas ne renvoient pas à l'existence d'un problème homme-nature.

La distinction entre détrit, aléas et sédiments – le terme que nous avons retenu pour les végétaux présents sur l'eau sans que quelqu'un les y ait précipités – a été proposée aux agents de l'institution avant que nous comprenions clairement que notre mission était de s'engager dans une œuvre de ré-ensauvagement de la nature. Elle a pourtant participé à ce processus. Le tri entre les matières devenant déchets, difficile à faire du point de vue technique, a été réalisé d'un point de vue conceptuel. Le bureau d'étude a également participé à ce tri par les opérations de séparation et de pesage des végétaux, des plastiques, des canettes, etc., qu'il a effectuées. L'accompagnement des agents sur le terrain, et l'attention qui leur a été accordée lors des entretiens, a sans aucun doute également produit un effet. Cet intérêt pour leur travail a contribué à la reconnaissance de la tâche d'élimination des déchets.

Atteignant leur objectif de manière assez inattendue, les études ont fait ressortir qu'une proportion très importante d'objets flottants était d'origine non anthropique et que leur extraction était une tâche imposée par la nature. Peu à peu dans les entretiens et dans les réunions de suivi, un nouveau discours sur la propreté du fleuve est apparu. À plusieurs reprises, à l'évocation des déchets flottants, des agents ont tenu à insister sur tout ce qui est invisible et pourtant durablement polluant. C'est dans les profondeurs du fleuve et non plus à sa surface que les problèmes se posent désormais. La tonne de flottants comme marqueur d'une anthropisation délétère du fleuve est une référence qui s'étirole. Allant dans le même sens, dans les réunions de pilotage du projet une catégorie « déchets verts "naturels" » est apparue. Ce changement des préoccupations et des

discours met en lumière la requalification progressive des déchets. Leur naturalisation accompagne celle du fleuve.

Les éléments de réponse proposés par l'équipe de chercheurs ont débordé le cadre que les commanditaires avaient fixé. Comment traiter de questions posées par des agents qui se pensent du côté de la nature et qui renvoient les anthropologues aux problèmes que la société lui poserait, sinon en opérant un déplacement remettant au moins partiellement en cause la distribution des objets de recherche en fonction de la place que prendraient les spécialistes, d'un côté ou de l'autre d'une frontière entre la nature et la société ?

La coupure nature-culture : de quel côté sont engagés les anthropologues ?

La coupure nature-culture souvent examinée comme tradition disciplinaire de l'anthropologie et de la sociologie (Héran, 2007 ; Villalba, 2006), doit aussi être vue comme un produit du contact réel entre acteurs provenant d'horizons disciplinaires différents. Les anthropologues intervenant dans le champ de l'environnement se trouvent confrontés à des individus ayant d'autres modes de compréhension du réel que les leurs, installés en position fortement légitime. Les difficultés des anthropologues à « être dans la nature » sont en partie imputables aux résistances des naturalistes à les y laisser entrer. Une des formes de cette résistance, dont nous avons pu observer un exemple dans la commande sur les déchets, est le confinement des sciences sociales au domaine des comportements vus comme déviants et aux solutions à trouver pour les réduire. Les objets proposés aux anthropologues sont dessinés en creux par rapport à ceux sur lesquels les gestionnaires de l'environnement se sentent compétents. L'habitude qu'ont les anthropologues d'analyser les modes de construction des objets va remettre en cause leur distribution en fonction du découpage classique entre nature et culture.

Les manifestations d'anthropisation venant troubler une image idéalisée de la nature constituaient l'objet que la commande nous attribuait. Quand ils travaillent sur ce genre de question, les anthropologues ne sont pas dans la même situation que les

spécialistes de l'environnement. Ils ne sont pas davantage dans la posture qu'ils pourraient avoir vis-à-vis d'objets plus classiques dans leur discipline.

Pour les experts du bureau d'étude, la demande ne pose pas de problème de définition, d'objet ou de méthodologie. Les agents de la collectivité et les experts qui ont suivi des formations assez similaires développent les mêmes approches. D'ailleurs, l'expérience des agents du Conseil général qui assurent le traitement des déchets flottants aurait sans doute été suffisante pour mener l'étude technique. Mais les résultats que la Direction de l'environnement de la collectivité territoriale attendait de la part du bureau d'étude n'auraient pas eu le même poids, par exemple pour convaincre les élus de débloquer des fonds pour de l'équipement, s'ils avaient été obtenus en interne. La sollicitation d'experts extérieurs tient parfois moins aux connaissances nouvelles qu'ils pourraient apporter qu'à la valeur qu'ils leur donnent du fait de leur indépendance (Génard & Jacob, 2004). L'anthropologie a parfois connu cette situation de proximité épistémologique avec les commanditaires notamment dans le champ du patrimoine rural et de l'ethnologie de la France. Une critique assez virulente a été adressée à une ethnologie d'expertise parce que, mise au service des commanditaires et adoptant certains de leurs présupposés, elle travaillait à une forme de naturalisation des produits culturels (Laferté & Renahy, 2003 ; Tornatore, 2007). La possibilité de l'engagement de l'anthropologue sans véritable critique des objets s'appuie sur une très ancienne pratique de dialogue et d'échanges entre des conceptions savantes toujours teintées de culturalisme et des conceptions courantes qui sont presque entièrement de la même couleur. Quand les objets de la commande et la spécialité de ceux qui y répondent se situent du même côté de la coupure nature-culture, la concordance épistémologique permet facilement à l'expertise de valider les savoirs et de renforcer les positions des demandeurs.

La sollicitation des anthropologues sur le problème des déchets flottants ne prévoyait pas qu'ils puissent franchir la coupure nature-culture. Mais dans une situation d'expertise, l'atout principal

des anthropologues reste la capacité d'analyse de la position des commanditaires et de ses fondements idéologiques (Raulin, 1990). Cette analyse s'est orientée sur les présupposés naturalistes des agents de la collectivité territoriale et sur la manière dont ils construisaient la nature. C'est donc en prenant pied au côté des commanditaires, en nous interrogeant notamment sur la nature des déchets et sur celle des fleurs, que nous avons proposé une approche qui ne sert pas seulement à valider leur point de vue.

Si la séparation nature-culture est toujours centrale, l'appel aux sciences sociales montre qu'un réel changement s'est produit. Les spécialistes ou les gestionnaires de la nature sont dans des positions plus incertaines qu'autrefois. Certes, la place surplombante de l'homme sur la nature est loin d'être abandonnée comme en témoignent les projets d'aménagement de la nature. Mais dorénavant la présence de l'homme peut être pensée comme posant des problèmes à la nature. Des problèmes que les gestionnaires de la nature ne sont pas capables de régler. La commande sur les déchets reflète cette tension entre la volonté d'aménagement de la nature et le besoin de chasser certaines manifestations de la présence humaine. Il y avait dans cette perspective une volonté de réduire la barrière dressée entre nature et société. Mais la solution attendue était moins une reconnaissance du rôle de la société dans la production de la nature qu'une stratégie d'élimination de ce qui ne pouvait être naturalisé.

Les chercheurs en sciences sociales peuvent facilement travailler sur des objets dont la définition ne relève pas de leurs paradigmes parce que c'est presque toujours ainsi qu'ils procèdent à partir des objets du sens commun. Ces habitudes leur permettent d'envisager bien plus aisément une collaboration enjambant la barrière entre nature et culture que ne peuvent le faire les spécialistes des sciences de la nature. De ce point de vue, bien qu'ils soient les héritiers d'une modernité où s'opposent nature et culture, les anthropologues, immunisés professionnellement contre les tentations naturalistes, sont sans doute les mieux armés pour construire la nature en rupture avec les découpages classiques. L'enjeu aujourd'hui est peut-être autant, comme les auteurs de

référence dans ce domaine le préconisent (Descola, 2000 ; Kalaora, 2000 ; Latour, 1999), de faire entrer la nature dans les sciences sociales, que de faire rentrer ces dernières chez les naturalistes.

Pour le moment, les études empiriques dans le domaine des politiques de l'environnement sont encore peu nombreuses. L'enquête sur les déchets flottants a été l'occasion d'analyser la confrontation autour d'un même objet, de ceux qui sont vus comme des spécialistes de la culture et de la société, et de ceux qui voient la nature comme relevant exclusivement de leur champ de compétences. Cette expérience laisse penser que l'engagement des anthropologues du côté de la nature pose davantage de difficultés institutionnelles que de difficultés épistémologiques. Le principal problème est la résistance au franchissement de la coupure nature-culture que manifestent ceux dont elle marque les pensées. Ils éprouvent de grandes difficultés à imaginer que leurs actions et que leurs savoirs sont autant des produits anthropiques que les déchets qui flottent à la surface des fleuves. Cette position par laquelle ils naturalisent leur action les conduit à ignorer le caractère naturel de ce qui leur échappe. Pour réussir à remettre les fleurs dans la nature, il fallait d'abord remettre les gestionnaires de la nature du côté de la société.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CLÉMENT V., GAVOILLE A., 1994. « Gérer la nature ou gérer des paysages : enjeux scientifiques, politiques et sociaux », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 30(3) : 239-262.

COTTET M., RIVIÈRE-HONEGGER A. & PIEGAY H., 2010. « Mieux comprendre la perception des paysages de bras morts en vue d'une restauration écologique : quels sont les liens entre les qualités esthétique et écologique perçues par les acteurs », *Noroi*, 216(3) : 85-103.

DESCOLA P., 2000. « L'anthropologie et la question de la nature », in ABÉLÈS M., CHARLES L., JEUDY H.-P. & KALAORA B.

(dir.), *L'environnement en perspective ; contextes et représentations de l'environnement*. Paris, L'Harmattan.

DOUGLAS M., 1992. *De la souillure*. Paris, La Découverte/Syros.

GÉRARDOT C., 2004. « Les élus lyonnais et leurs fleuves : une reconquête en question », *Géocarrefour*, 79(1) : 75-84.

HÉRAN F., 2007. « Vers une sociologie des relations avec la nature », *Revue française de sociologie*, 48(4) : 795-806.

JACOB S., GÉNARD J.-L., 2004. *Expertise et action publique*. Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles.

JEUDY H.-P., 1991. « Le choix public du propre. Une propriété des sociétés modernes », *Annales de la recherche urbaine*, 53 (déc.) : 102-107.

KALAORA B., 2000. « Le sociologue et le commanditaire », in ABÉLÈS M., CHARLES L., JEUDY H.-P. & KALAORA B. (dir.), *L'environnement en perspective ; contextes et représentations de l'environnement*. Paris, L'Harmattan.

KALAORA B., 2001. « À la conquête de la pleine nature », *Ethnologie française*, 31(4) : 591-597.

LAFERTÉ G., RENAHY N., 2003. « "Campagnes de tous nos désirs" ... d'ethnologues », *L'Homme*, 166(2) : 225-234.

LATOUR B., 1999. *Politiques de la nature*. Paris, La Découverte.

LELAY Y.-F., 2006. « L'évaluation environnementale du bois en rivière par les gestionnaires des cours d'eau français », *Géocarrefour*, 81(4) : 265-275.

LHUILIER D., 2005. « Le sale boulot », *Travailler*, 14(2) : 73-98.

LUGINBÜHL Y., 2004. « Nature, paysage, environnement, obscurs objets du désir de totalité », in ROBIC M.-C. (dir.), *Du milieu à l'environnement ; Pratiques et représentations du rapport homme/nature depuis la Renaissance*. Paris, Economica : 11-54.

RAULIN A., 1990. « Problèmes éthiques d'une recherche en sciences sociales : l'excision et sa présence en France », *Cahiers internationaux de sociologie*, 88 : 157-172.

TORNATORE J.-L., 2007. « Qu'est ce qu'un ethnologue politisé ? Expertise et engagement en socio-anthropologie de l'activité patrimoniale », *ethnographique.org.*, 12(févr.) [enligne].

<http://www.ethnographiques.org/2007/Tornatore.html> (consulté le 15.07.11).

VILLALBA B., 2006. « La sociologie politique et l'environnement : questions sur un silence », in BECK C., LUGINBÜHL Y., MUXART T. (dir.), *Temps et espaces des crises de l'environnement*. Paris, Éditions Quæ : 369-382.

Résumé

Dans le cadre d'un vaste projet d'aménagement de territoire autour d'un fleuve, une équipe de chercheurs en sciences sociales a été engagée pour traiter de la présence des déchets flottant sur l'eau parmi lesquels se trouvent des végétaux et notamment des fleurs. L'analyse ethnographique de la participation des anthropologues, celle du contexte de leur engagement, et celle des réponses qu'ils ont pu apporter en fonction de leurs savoirs disciplinaires, permet de découvrir qu'ils ont été sollicités pour œuvrer au « ré-ensauvagement » de la nature. Cette enquête sur le travail des anthropologues dans le domaine de l'environnement montre que c'est le maintien d'une coupure nature-société qui permet à une anthropologie s'appuyant sur ses compétences empiriques de s'engager avec pertinence dans les politiques de la nature.

Mots-clés : déchets, fleuve, expertise, anthropologie de l'environnement, politique de la nature.

Summary

When Flowers are Waste: Anthropology, Development Projects and the Assignment of Objects

In the context of a large-scale development project focusing on the territory surrounding a river, a team of social scientists was hired to address the presence of waste floating on the water, including plants and notably flowers. The ethnographic analysis of the anthropologists' participation, in the context of their involvement, and the responses that they were able to make based on their disciplinary knowledge, shows that they were called upon to work towards a « re-feralisation (*ré-ensauvagement*) » of nature. This study of the work of anthropologists in the field of the environment shows that it is the maintenance of a break between nature and society that

Denis Blot – Sébastien Lehembre – Julie Léonard

allows an anthropology based on its empirical skills to engage in a relevant way with the politics of nature.

Key-words: waste, river, expertise, anthropology of the environment, politics of nature.

* * *